



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **20**
 Nombre de votants : **32**
 Date de convocation : **02/11/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 9 NOVEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN FRANCE 3 PAYS
CATALAN**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) - -
 LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE
 (Llauro) – BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) –
 NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE,
 GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, BATALLER-SICRE,
 BOURRAT (Thuir) - LESNE (Tordères) – ATTARD (Trouillas) –
 PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
 P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET
 A.DOUTRES (Caixas) à B.LEHOSSINE
 G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE
 P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
 C.VILA (Oms) à R.NOURY
 S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
 L.FERRER (Thuir) à D.RUIZ
 N.MON (Thuir) à N.GONZALEZ
 J.ALBERT (Toruillas) à R.ATTARD
 J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absent excusé :

JL.PUJOL (Fourques)
 B.COUSSOLLE (Trouillas)

Absents :

N.CRUCQ (Fourques)
 P.MAURY (Thuir)
 PEREZ (Thuir)
 BERNARDAC (Thuir)

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Monsieur Bernard LEHOSSINE est élu secrétaire de séance.
 Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à
 l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20171109-108-17MotionFr3-DE

Accusé certifié exécutoire

Communauté de Communes des Aspres
 Réception par le préfet : 22/11/2017
 Mairie de Thuir - Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex

Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78

e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

MOTION DE SOUTIEN A L'EDITION FRANCE 3 PAYS CATALAN :

Le Président **EXPOSE** :

La présidence de France Télévision confirme la suppression des éditions locales diffusées sur France 3, et ceci à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le 27 Septembre dernier, la présidente de France Télévision, Delphine ERNOTTE, a toutefois annoncé que la décision de supprimer les décrochages locaux serait laissée à la discrétion des directions régionales.

C'est ainsi que nous nous adressons directement à M.Carlos BELINCHON, Directeur Régional, pour défendre le maintien de l'édition Pays Catalan.

Aux considérations d'ordre économique qui semblent prévaloir à l'arrêt de l'émission, nous opposons celles de service public que nous pensons partager avec cette institution qu'est France Télévision.

Cette décision va à l'encontre des principes d'intérêt général et d'égalité d'accès à tous à l'information qui sont le ferment de l'action d'un service public télévisuel.

Ce principe d'égalité oblige par conséquent à laisser sa place à l'information de proximité et c'est précisément à cette obligation que répond France 3 Pays Catalan. La suppression du décrochage local aura pour conséquence moins de reportages sur l'actualité sociale, économique, politique, sportive et associative de notre département.

Ce n'est ni de l'ordre de l'anecdotique, ni de l'ordre d'une perte quelconque liée à du folklore, mais bien la perte d'une fenêtre ouverte sur nos actualités départementales et par conséquent notre identité.

Depuis 23 ans, ce journal de proximité de 7 minutes est diffusé du lundi au vendredi sur l'ensemble des Pyrénées-Orientales. Il est plébiscité par les téléspectateurs parce-qu' il répond à un besoin. C'est à cela que sert le service public qui n'est pas seulement guidé par des enjeux économiques, mais principalement sociétaux, culturels et égalitaires.

Aussi, le Conseil Communautaire,
Par 19 voix pour et 1 abstention,
A la majorité des membres présents ou représentés,

DEMANDE à M.Carlos BELINCHON de prendre une décision guidée par l'ensemble des principes venant d'être énoncés et de maintenir l'édition France3 Pays Catalan.

Ainsi Fait à THUIR les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20171109-108-17MotionFr3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017